

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Février 2025

Procès-verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le onze Décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel POINTARD, Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers votants : 12
Date de convocation : 7 Février 2025

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Monsieur Guillaume CHEVALIER.

Monsieur Patrick MIGAYRON a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. Ouverture de séance**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT**
- 3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 Décembre 2024**
- 4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations**
- 5. Rétrocession des parcelles du lotissement des Pointards de France Loire à la Commune des Brinon sur Sauldre**

II. FINANCES :

- 6. Compte-rendu de la commission des finances – Subventions aux associations 2025**
- 7. Convention avec la fondation « 30 Millions d'Amis » pour la réalisation d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants – Année 2025**
- 8. Approbation du Compte Financier Unique 2024 de la Commune**
- 9. Affectation du résultat d'exploitation 2024 de la Commune**
- 10. Approbation du Compte Financier Unique 2024 du service Assainissement**
- 11. Affectation du résultat d'exploitation 2024 du service Assainissement**
- 12. Proposition d'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière**

III. TRAVAUX :

- 13. Modification du plan de financement pour les travaux de réfection d'une toiture de l'école maternelle**
- 14. Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – 3^{ème} Tranche – Année 2025 - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et Plan de financement prévisionnel**

IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Lionel POINTARD propose de nommer Monsieur Patrick MIGAYRON en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 Décembre 2024 :

Lionel POINTARD demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 11 Décembre 2024.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2024 à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Date de l'acte	N° acte	Service et Objet de la décision	Dépenses/Recettes
23/01/2025	2025-0001	Finances : Révision annuelle des climatiseurs des bâtiments communaux – Entreprise Teklim	1 200.00 € HT 1 440.00 € TTC

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le conseil municipal.

5 - Délibération n° 2025-0002

○ Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire.

Objet : Rétrocession des parcelles du lotissement des Pointards de France Loire à la Commune des Brinon sur Sauldre

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire.

Madame Denise SOULAT expose aux conseillers municipaux que la société France Loire a proposé à la Commune de Brinon-sur-Sauldre de lui rétrocéder 3 parcelles aux Pointards, à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Après consultation faite auprès des conseillers municipaux lors du conseil municipal en date du 11 décembre, la Commune a demandé à France Loire d'engager les différentes démarches et le bornage des parcelles.

Monsieur le Maire propose :

- La rétrocession des parcelles E 958, E 959 et E 960 d'une surface totale de 599 m2 pour l'euro symbolique avec dispense de paiement. Les frais notariés seront à la charge de France Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession des parcelles E 958, E 959 et E 960 à la Commune de Brinon-sur-Sauldre pour l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront à la charge de France Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte notarié, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

II. FINANCES

6 - Délibération n° 2025-0003

- *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances*

Objet : Compte-rendu Commission des Finances – Subventions aux associations 2025

Lionel POINTARD expose :

Vu l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les conseillers municipaux, membres des associations demandant des subventions, ne participent pas au débat pour l'attribution des subventions 2025 et ne prennent pas part au vote, conformément à la liste suivante :

- Patrick MIGAYRON, président du Club Cycliste Brinonnais,

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2025, présentés par les associations et examinés par la commission des finances, réunie le 10 Février 2025.

Elle précise que seules les associations ayant présenté une demande, ont été étudiées, et que plusieurs associations n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention ou ne demandent pas de subvention pour cette année.

Les membres de la commission des finances proposent d'attribuer, et, de verser une subvention aux associations suivantes, qui ont transmis leur dossier complet :

Liste des Associations	Subventions proposées en 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
APE Brinon – Clémont	1 000 €
AS du Collège d'Aubigny-sur-Nère	140 €
Cheval Attitude de Sologne	500 €
Club Cycliste Brinnonnais	700 €
Comité des Fêtes	1 800 €
Coopérative Scolaire	250 €
Fondation de Sologne- Domaine du Ciran	80 €
Fondation du patrimoine	200 €
FSE du Collège Gérard Philippe	100 €
GRAHS	100 €
Gym Tonic	500 €
Harmonie Chorale	1 000 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450 €
MAM des Choux et des Roses	200 €
Total	8 020 €

Denise SOULAT rappelle que chaque association brinnonnaise bénéficie de deux journées de location de salles gratuites dans l'année (Salle Jean Boinvilliers ou Mille-Clubs).

La location des salles pour les assemblées générales ou réunions d'informations avec ou sans pot de l'amitié pour terminer, sera gratuite.

Lorsqu'un repas (à titre onéreux ou gratuit) suivra une réunion, cette réunion sera considérée comme locative. Elle demande donc à chaque association de réserver les salles avec précision et de rester dans le cadre de leurs activités propres.

Denise SOULAT rappelle que cette gratuité est accordée à l'organisateur si celui-ci s'engage à prendre en charge le nettoyage et le rangement complet de la salle après la manifestation.

Concernant les autres demandes de subventions d'associations, la commission des finances propose de ne pas attribuer de subventions à celles-ci pour l'année 2025.

Néanmoins, pour les associations brinnonnaises n'ayant pas souhaité déposer de dossiers ou n'ayant pas d'activités en début d'année, il sera alors possible de faire une demande en cours d'année 2025 en fonction du projet proposé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les propositions de la commission des finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE les propositions de subventions 2025 aux associations,**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.**

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subventions à d'autres associations en 2025, sauf pour les associations brinonnaises qui n'auraient pas déposé de dossiers ou n'ayant pas d'activités en début d'année.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

VOIX : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

Christian Laroche demande des précisions concernant l'association « Cheval Attitude de Sologne ». Denise Soulat lui apporte les renseignements demandés, ainsi que Michel Matéos.

7 - Délibération n° 2025-0004

- Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances

Objet : Convention avec la fondation « 30 Millions d'amis » pour la réalisation d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants – Année 2025

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal que la prolifération des chats errants représente une problématique d'ordre sanitaire sur notre commune.

La solution la plus appropriée pour lutter contre cette prolifération, et qui respecte à la fois le bien-être de l'animal et le respect des règles sanitaires, est d'organiser des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants.

Néanmoins, ces campagnes et ces interventions sont coûteuses d'un point de vue financier et humain.

C'est pourquoi, la commune de Brinon-sur-Sauldre a pris attache auprès de la Fondation « 30 Millions d'Amis » dans le cadre de leur programme d'aide financière aux communes pour lutter contre l'euthanasie des chats errants.

Cette Fondation est reconnue en raison de son expertise et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations des chats libres.

La Fondation « 30 Millions d'Amis », dont l'un des objectifs est d'améliorer les conditions de vie des chats, a recours à l'identification et la stérilisation de la population féline avant relâche sur le lieu de capture.

Denise SOULAT propose de mettre en place un partenariat pour l'année 2025, avec une estimation de 10 chats.

La Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximum suivants :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € part Fondation et 50 € part Commune)
- 120 € pour les femelles (soit 60 € part Fondation et 60 € part Commune)
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70 € part Fondation et 70 € part Commune)
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70 € part Fondation et 70 € part Commune).

L'autre moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique sera à la charge de la commune de Brinon-sur-Sauldre.

Cette contribution sera à verser directement à la Fondation avant le début des interventions, selon l'estimation du nombre de chats qu'aura précisé la commune. Puis les frais seront payés aux vétérinaires librement choisis par la commune, directement par la Fondation, qui percevra la participation de la commune.

L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par la commune, la Fondation apporte une aide financière, mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

Le budget global de cette opération est estimé pour 2025, à 1 250 € soit 625 € pour chacune des parties à la convention, correspondant à l'identification et la stérilisation de 10 chats, pour un prix moyen de 125 €.

Pour cela, il est nécessaire de conclure une convention afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat pour l'année 2025.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.211-27 et R.111-12 ;

Considérant que le Maire peut par arrêté municipal, faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et leur identification ;

Considérant qu'à l'issue de cette opération, les chats errants sont relâchés dans ces mêmes lieux ;

Considérant que la Fondation « 30 Millions d'Amis » participe aux frais vétérinaires permettant l'identification et la stérilisation des chats capturés ;

Considérant qu'une convention doit être conclue afin de définir les droits et les obligations de chacune des parties ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE de participer à hauteur de 50 % aux frais vétérinaires pour la stérilisation et l'identification au nom de la Fondation « 30 Millions d'Amis », sur la base de 10 chats errants pour 2025, soit 625 € maximum, les modalités de versement de la participation étant précisées dans la convention jointe en annexe ;**
- **APPROUVE les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2025 telle que jointe à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la fondation « 30 Millions d'Amis », dont le siège est situé 40 Cours Albert 1^{er} – 75402 Paris Cédex 08, ainsi que tout document afférent à cette affaire ;**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

Guillaume Chevalier demande à ce qu'une communication auprès des habitants ait lieu lors de cette campagne. Marie Petit lui répond que c'est obligatoire afin que les habitants puissent enfermer leurs animaux durant cette période.

8 - Délibération n° 2025-0005A

Annule et remplace la délibération N°2025-0005 suite à erreur matérielle

- o *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.*

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Commune

Lionel POINTARD précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et compte de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'information patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM) ;
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances. Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur Lionel POINTARD, Maire et Monsieur Xavier DARRACQ, comptable de la collectivité.

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totale	935 336.59 €	1 348 995.38 €	2 284 331.97 €
	Recettes réalisées	559 438.62 €	1 572 044.86 €	2 131 483.48 €
	Restes à réaliser	8 430.00 €	0.00 €	8 430.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	792 393.08 €	1 871 131.51 €	2 663 524.59 €
	Dépenses réalisées	487 095.53 €	1 241 911.19 €	1 729 006.72 €
	Restes à réaliser	78 556.88 €	0.00 €	78 556.88 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	72 343.09 €	330 133.67 €	402 476.76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-142 943.51 €	522 136.13 €	379 192.62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-70 600.42 €	852 269.80 €	781 669.38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-70 126.88 €	0.00 €	-70 126.88 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-140 727.30 €	852 269.80 €	711 542.50 €

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, est sorti de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune ;**
- **RECONNAIT la sincérité des Restes-à-réaliser ;**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.**

VOIX : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 19/02/2025

- *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.*

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2024 de la Commune

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal :

Après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, il convient d'affecter les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2024	330 133.67 €
B/ Résultats antérieurs reportés	522 136.13 €
C/ Résultat à affecter = A+B	852 269.80 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	72 343.09 €
E/ Résultats antérieurs reportés	-142 943.51 €
F/ Résultat à affecter = D+E	-70 600.42 €
Restes à Réaliser 2024	-70 126.88 €
Besoin de financement	140 727.30 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**
 - ✓ **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 140 727.30 €**
 - ✓ **Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 711 542.50 €.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

Annule et remplace la délibération N°2025-0007 suite à erreur matérielle

- Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Objet: Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du service Assainissement

Lionel POINTARD précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et compte de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'information patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM) ;
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget annexe Assainissement, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances. Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget annexe Assainissement dressé par Monsieur Lionel POINTARD, Maire et Monsieur Xavier DARRACQ, comptable de la collectivité.

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totale	229 215.39 €	64 982.93 €	294 198.32 €
	Recettes réalisées	38 659.70 €	69 143.90 €	107 803.60 €
	Restes à réaliser	17 849.67 €	0.00 €	17 849.67 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	352 751.89 €	237 342.24 €	590 094.13 €
	Dépenses réalisées	54 540.04 €	43 379.19 €	97 919.23 €
	Restes à réaliser	49 844.03 €	0.00 €	48 844.03 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-15 880.34 €	25 764.71 €	9 884.37 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	123 536.50 €	172 359.31 €	295 895.81 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	107 656.16 €	198 124.02 €	305 780.18 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-31 994.36 €	0.00 €	-31 994.36 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	75 661.80 €	198 124.02 €	273 785.82 €

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, est sorti de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité;

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Assainissement de la commune ;**
- **RECONNAIT la sincérité des Restes-à-réaliser ;**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.**

VOIX : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 19/02/2025

11 - Délibération n° 2025-0008

- Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2024 du service Assainissement

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal :

Après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, il convient d'affecter les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2024	25 764.71 €
B/ Résultats antérieurs reportés	172 359.31 €
C/ Résultat à affecter = A+B	198 124.02 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	-15 880.34 €
E/ Résultats antérieurs reportés	123 536.50 €
F/ Résultat à affecter = D+E	107 656.16 €
Restes à Réaliser 2024	- 31 994.36 €
Besoin de financement	0 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- ✓ **Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 198 124.02 €.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

- Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Objet : Proposition d'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal que la gestion des concessions du cimetière s'avère de plus en plus difficile avec les moyens actuels au secrétariat (plan papier et logiciel Milord).

Dans le but d'avoir un outil adapté à nos besoins (création d'un plan cartographié, faciliter les travaux de relevage, les ventes de concessions et toutes les demandes de travaux), une démonstration et un devis ont été demandés à la société GESCIME, spécialisée dans ce domaine.

La proposition de Gescime remplit parfaitement les besoins et s'adapte à l'évolution de la gestion du cimetière.

Denise SOULAT donne lecture de la proposition commerciale GESCIME FULL WEB, à savoir :

1. Investissement/ Frais initiaux :

- Réalisation du cahier des charges et paramétrage : 600 € HT
- Mise en ligne des solutions : solution de gestion et Gescime.net (portail citoyens) accessible à tous (recherche par exemple d'un défunt, du règlement, des tarifs...) : 210.00 € HT
- Intégration de la cartographie « Premium » pour 968 emplacements et 20 cases de columbarium : 1 014 € HT
- Importation des données : 1 840 € HT
- Formation à distance « Premium » : 780 € HT

Soit un coût total d'investissement de 4 444.00 € HT soit 5 332.80 € TTC.

2. Fonctionnement / Frais annuels :

- Droit d'usage « Premium » des solutions et de maintenance (hotline/Mises A Jour...) : 723 € HT /an
- Assistance et veille juridique : inclus
- Hébergement des données : 598 € HT/an

Soit un coût total annuel de 1 321 € HT soit 1 585.20 € TTC.

La société Gescime propose en option un plan pour affichage d'un montant de 250 € HT soit 300 € TTC.

Le contrat est d'une durée de 4 ans.

Ayant entendu l'exposé de Denise Soulat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquiescer un logiciel pour le cimetière et de signer la proposition de la société Gescime, pour un montant de 4 444.00 € HT soit 5 332.80 € TTC, dans un premier temps pour la partie investissement, et un forfait annuel de 1 321 € HT soit 1 585.20 € TTC.

Monsieur le Maire propose également de prendre l'option afin d'avoir un plan détaillé à l'entrée du cimetière, pour un montant de 250 € HT soit 300 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire concernant l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière communal ;**

- **ACCEPTTE** la proposition « Gescime Full Web » de la société GESCIME située 190 Rue Robert Castel – 29200 BREST pour un montant de 4 444.00 € HT soit 5 332.80 € TTC de frais initiaux, puis d'un forfait annuel de 1 321 € HT soit 1 585.20 € TTC, pour une durée de 4 ans ;
- **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'option pour la fourniture d'un plan détaillé pour affichage d'un montant de 250 € HT soit 300 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces et avenants afférents à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

III. TRAVAUX

11 - Délibération n° 2025-0010

- *Rapporteur : Monsieur patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.*

Objet : Modification du plan de financement pour les travaux de réfection d'une toiture de l'école maternelle

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.

Monsieur Patrick MIGAYRON rappelle la délibération N°2024-0129 du 11 décembre 2024, approuvant le projet de réfection d'une toiture de l'école maternelle – partie dortoir, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Après consultation auprès de deux entreprises et analyse des offres, Patrick Migayron propose de retenir l'entreprise la mieux disante (notamment d'un point de vue technique) soit l'entreprise SARL ROCHER, pour un montant de 29 587.66 € HT soit 35 505.19 € TTC.

Monsieur l'adjoint au Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de financement prévisionnel suivant, en y incluant toujours 10% de dépenses imprévues.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			
	Montant HT			%	Montant
ESTIMATIF Travaux		Préfecture - Etat	DETR/DSIL	50 %	16 273.22 €
Réfection toiture de l'école maternelle (partie dortoir)	29 587.66 €				
Dépenses Imprévues 10%	2 958.77 €	Conseil départemental du Cher	Aménagement du territoire	20 %	6 509.29 €
Total Travaux	32 546.43 €	Autofinancement	Fonds Propre	30 %	9 763.92 €
TOTAL DES DÉPENSES	32 546.43 €	TOTAL DES RECETTES		100 %	32 546.43 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 février 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise SARL ROCHER (mieux disante) pour un montant de 29 587.66 € HT soit 35 505.19 € TTC
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de modifier la demande de subvention auprès de la Préfecture du Cher, au titre de la DETR et/ou DSIL d'un montant estimatif de 16 273.22 €, soit 50 % du montant estimatif des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de modifier la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher, d'un montant estimatif de 6 509.29 €, soit 20 % du montant estimatif des travaux ;
- **APPROUVE** l'inscription au budget principal 2025, du montant des travaux de réfection d'une toiture de l'école maternelle (partie dortoir) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

14 - Délibération n° 2025-0011

- Rapporteur : *Monsieur patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.*

Objet : Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – 3^{ème} Tranche – Année 2025 - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.

Patrick MIGAYRON rappelle la délibération N°2020-0135 du 25 novembre 2020 approuvant le choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux, à savoir Madame Sylvie Clament, Architecte DPLG de Vierzon, ainsi que la délibération N°2022-0150 du 6 décembre 2022 approuvant le projet des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux avec un plan pluriannuel de 3 ans.

Compte-tenu d'une première estimation faite en décembre 2020, il a été décidé de réaliser ce projet sur 3 années :

- En 2023, il a été réalisé la 1^{ère} tranche de travaux de rénovation thermique à l'école primaire et au restaurant scolaire.
- En 2024, il a été réalisé la 2^{ème} tranche de travaux de rénovation thermique à l'école maternelle (les deux salles de classe et la salle du dortoir), puis également le bâtiment des logements communaux de « l'école des filles » jouxtant l'école maternelle.
- En 2025, il est prévu d'effectuer ces travaux à l'Agence postale Communale-Maison de la Forêt, la bibliothèque et la Maison de la Pêche.

Après discussion en commission des finances le 10 février 2025, il a été proposé de scinder ces travaux pour cette dernière année en deux opérations : l'agence postale communale et la bibliothèque en début d'année, et la Maison de la pêche en fin d'année 2025, voire début 2026.

Les travaux de rénovation thermique des bâtiments consistent dans un premier temps au remplacement des huisseries (portes et fenêtres) afin de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur l'adjoint au Maire précise que la Commune a reçu toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires pour réaliser ces travaux de remplacement des menuiseries.

Patrick MIGAYRON précise que pour ces travaux aucune demande de subvention ne sera demandée, compte tenu du fait que pour les deux dernières années, la Commune n'a perçu aucune subvention de la part de l'Etat pour ces travaux de rénovation thermique.

Patrick MIGAYRON présente au conseil municipal le tableau estimatif du montant des travaux pour cette troisième tranche, à l'agence postale communale et la bibliothèque, réalisé par le maître d'œuvre en respectant les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et les critères d'isolation exigée par le SDE 18.

Il poursuit en indiquant que le coût de la Maitrise d'œuvre réalisé par Mme Sylvie Clament est de 6.90 % du montant HT des travaux.

Année	Lieu	Montant estimatif travaux HT
2025 – Tranche 3		
	Agence Postale Communale-Maison de la Forêt / Bibliothèque	94 300.00 €
	<i>Travaux</i>	<i>94 300.00 €</i>
	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>6 506.70 €</i>
	Total 2024	100 806.70 €

Patrick MIGAYRON propose le plan de financement prévisionnel suivant pour cette 3^{ème} tranche de travaux pour 2025 :

**TRANCHE 3 - 2025 – AGENCE POSTALE COMMUNALE ET BIBLIOTHEQUE –
REPLACEMENT DES MENUISERIES**

TRAVAUX - DÉPENSES		RECETTES			
	Montant HT			%	Montant
MAITRISE D'ŒUVRE		Autofinancement	Fonds Propres	100 %	100 806.70 €
Sylvie CLAMENT	6 506.70 €				
Total MO	6 506.70 €				
ESTIMATIF Travaux					
Travaux de menuiseries	94 300.00 €				
Total Travaux	94 300.00 €				
TOTAL DES DÉPENSES	100 806.70 €	TOTAL DES RECETTES		100.00%	100 806.70 €

Monsieur l'adjoint au Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) concernant ces travaux de rénovation thermique, établi par Mme Sylvie Clament. Il propose de solliciter plusieurs entreprises et de fixer la date limite de remise des offres au 10 mars 2025 à 12h00.

Lionel POINTARD propose au conseil municipal d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises, comme présenté.

Vu la délibération N°2020-0135 du 25 novembre 2020 approuvant le choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux ;

Vu la délibération N°2022-0150 du 6 décembre 2022 approuvant les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux avec un plan pluriannuel de 3 ans ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet des travaux de rénovation thermique pour cette 3^{ème} tranche, à savoir l'Agence postale communale et la bibliothèque, comme expliqué ci-dessus ;
- **ACCEPTTE** la proposition de la commission des finances du 10 février 2025 pour demander en fin d'année 2025 ou début 2026, un nouveau devis pour les travaux de rénovation thermique de la Maison de la Pêche ;
- **APPROUVE** pour l'année 2025, le montant estimatif des travaux de rénovation thermique de ces deux bâtiments communaux, de 94 300 € HT, ainsi que le montant de la maîtrise d'œuvre de 6 506.70 € HT ;
- **ACCEPTTE** le plan de financement prévisionnel pour l'Agence Postale Communal-Maison de la Forêt et Bibliothèque comme présenté ci-dessus pour 2025 ;
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux pour la 3^{ème} tranche en 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le marché public en procédure adaptée pour ce marché de travaux.
- **APPROUVE** l'inscription au budget principal 2025 du montant des travaux de rénovation thermique des bâtiments de la 3^{ème} tranche ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTIONS

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/02/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 14/02/2025

IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Lionel Pointard :

- Remercie les conseillers municipaux et le personnel communal pour leur présence à la cérémonie des vœux le 24 janvier dernier, ainsi que l'agente de la bibliothèque pour la création du diaporama.
- o Informe les conseillers :
 - Des divers courriers reçus, notamment des courriers de remerciements d'obsèques de la part de la famille Soulat et famille Boinvilliers.
 - Qu'il s'est rendu au conseil communautaire le Mardi 28 Janvier. La liste des délibérations prises a été envoyée à tous les conseillers. Le prochain conseil communautaire aura lieu le 24 Février 2025.
 - Qu'il s'est rendu à la réunion du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne le 4 février 2025.
 - Des prochaines dates de commission et de conseils municipaux :
 - ↳ Commission des travaux : Mercredi 26 Février à 18h30
 - ↳ Lundi 3 Mars à 14h00 – Préparation du Budget avec commission des finances 2025
 - ↳ Commission générale Budget : Mardi 11 Mars 2025 à 18h30
 - ↳ Conseil municipal : Jeudi 3 avril à 20h00 (BP 2025 et taux de la fiscalité 2025).

❖ Denise Soulat :

- o Informe les conseillers municipaux :
 - Que la commission des finances s'est réunie le 10 février pour l'étude des demandes de subventions des associations, et la présentation des CFU 2024. Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers.
 - Que Panneau Pocket a changé de page d'accueil : En effet, pour notre commune, nous avons souhaité améliorer cette application qui est beaucoup utilisée par les habitants. De plus, ces derniers peuvent désormais signaler via l'application des félicitations ou des problèmes qu'ils peuvent rencontrer (arbres tombés, problèmes de voiries...).

❖ Catherine Huppe :

- o Informe les conseillers municipaux :
 - Qu'elle s'est rendue avec la secrétaire générale de mairie à une réunion pour la CTG (Convention Territoriale Globale) de la CDC le 14 janvier 2025.
 - Qu'elle s'est rendue avec les secrétaires de mairie à la restitution des OAP (Orientations des Aménagements et de Programmes) au sein du futur PLUi de la CDC le 3 février dernier.
 - Qu'une réunion a eu lieu le 29 janvier avec les parents d'élèves dont les enfants fréquentant la cantine de Brinon et les élus suite à la lettre anonyme reçue par les parents d'élèves siégeant au conseil d'école indiquant des problématiques avec le personnel du restaurant scolaire. Les doléances des parents ont été notées, mais depuis

l'agente de restauration est en arrêt maladie, et les élus n'ont pas eu le temps de la rencontrer.

- Que l'accueil de loisirs n'a pu ouvrir ses portes cette semaine, du fait du nombre d'enfants inscrits mais aussi en raison de l'absence de la directrice de l'ALSH.
- Qu'elle s'est rendue le 30 janvier 2025 à l'AG de la MAM Brinon-Clémont.
- SIVOS : Vote du budget le Jeudi 6 Mars à 18h30.

❖ Patrick Migayron :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Que les travaux de la fibre sont en cours sur la commune dans les différents lieux-dits et doivent se terminer pour fin 2025.
- Qu'une réunion a eu lieu le 12 décembre avec le CIT, notre maître d'œuvre, le cabinet Merlin et le Département du Cher, sur l'état d'avancement de l'étude patrimoniale-Schéma directeur de l'assainissement collectif.
- Que la commission des travaux s'est réunie le 19 décembre 2024 afin de faire un état des lieux des travaux à prévoir à la salle Jean Boinvilliers, pour la mise en conformité avant le passage de la commission de sécurité.
- Que la commission des travaux s'est réunie le samedi 25 janvier afin de faire le point sur les travaux de voiries 2025 au niveau de la rue verte. Le compte-rendu a été envoyé aux conseillers.
- Que la commission culture s'est réunie le mardi 28 janvier afin de préparer l'exposition pour le centenaire du livre Raboliot en septembre prochain.
- Que samedi 8 février, M. Thierry Guittot, l'architecte pour l'étude sanitaire de l'Eglise est venue toute la journée sur site pour débiter celle-ci. Il reviendra le 14 février 2025.

❖ Marie Petit :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Qu'elle remercie les élus, le personnel communal et les brinonnais pour leur participation à la 1^{ère} manifestation pour le départ des Illuminations de Noël, ainsi que les personnes ayant participé au concours de dessins ou photos : Gabin Beltoise pour les enfants, l'école maternelle de Brinon et la colocation pour seniors Ages et Vies.
- Qu'elle est allée à Bourges le 13 décembre avec Patrick Migayron, à l'Hôtel du Département pour la remise des Trophées du Bénévolat, où il a été remis à Patrick Migayron, la médaille du bénévolat pour 52 ans au sein des associations brinonnaises.
- Qu'elle remercie l'harmonie Chorale pour leur concert de Noël le 21 décembre et les bouffonneries pour leurs représentations et la manifestation au sein du comité de saint Blaise.

- Qu'elle s'est rendue à plusieurs assemblées générales d'associations : l'Union Brinonnaise, la pêche Brinon-Clémont, Harmonie Sauldre et Sologne, Harmonie - chorale.

❖ Michel Matéos :

- Aucune question ou information

❖ Michèle Robert :

- Informe les conseillers
 - Qu'elle s'est rendue le jeudi 16 janvier à Bracieux pour la réunion du SEBB. Elle fait un compte-rendu de cette réunion.
 - La prochaine réunion du syndicat aura lieu pour le vote du budget le 27 février 2025.

Michèle Robert donne le montant de la participation 2025 de la Commune au syndicat : 1 096 €.

❖ Séverine Ducloux :

- Aucune question ou information

❖ Christian Laroche :

- Aucune question ou information

❖ Jean-Philippe Courcelle :

- Aucune question ou information

❖ Gérard Villette : Absent excusé

❖ Guillaume Chevalier :

- Informe les conseillers municipaux :
 - La prochaine réunion du SIAEP aura lieu pour le vote du budget le lundi 3 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 21h45.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 3 Avril 2025

Certifié affiché, le 4 Avril 2025,

Publication par affichage en mairie le 4 Avril 2025,

Mis en ligne pour diffusion le 4 Avril 2025.



Le Secrétaire de Séance
Patrick MIGAYRON

